

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Dispositions générales

La société STARDUST propose à ses Clients de les accompagner tout au long du processus de création de leurs solutions digitales (applications, sites internet, emailing, objets connectés, autres technologies) depuis la définition de la stratégie de test à la vérification du bon fonctionnement des solutions déployées sur les nouveaux terminaux mobiles en passant par les phases de recette fonctionnelles et techniques.

Article 2 : Commande et acceptation

2.1 Toute commande implique l'acceptation sans restriction de nos conditions générales de vente et de nos tarifs en vigueur mentionnés sur le document dénommé « Devis ». Le client déclare en avoir pris connaissance.

2.2 Toute commande fait l'objet d'un Devis (ou d'un Bon de commande) préétabli par la Société STARDUST. Seuls les documents dûment complétés, signés et renvoyés à STARDUST à l'adresse suivante : 37 Rue Guibal, Pôle Média, 13003 Marseille, valideront la commande ; ou à l'adresse mail suivante : comptabilite@stardust-testing.com. La signature de ce document entraîne l'acceptation sans restriction des conditions générales de vente.

Article 3 : Prise d'effet et durée du contrat

3.1 Tout Bon de commande adressé sera soumis à acceptation de STARDUST. Ce n'est qu'après acceptation par STARDUST au moyen d'une confirmation de la commande que le contrat entre les parties sera conclu.

3.2 Le contrat prend effet du jour de la date de début de validité inscrite sur le Devis et s'achève à la date de fin de validité inscrite sur le Devis ou à la fin de la mission.

3.3 Les abonnements (et prestations régie)seront renouvelés tacitement par période annuelle ou trimestrielle, mensuelle, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis d'une durée de trois (3) mois avant chaque échéance contractuelle.

Article 4 : Tarifs et conditions de paiement

4.1 Tous nos tarifs s'entendent en euro hors taxes. Les tarifs sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Ils sont acceptés sans réserve par le client lors de sa commande.

4.2 Les modalités de paiement sont celles indiquées sur le Devis en fonction du niveau de prestation choisi par le client. Elles sont acceptées sans réserve par le client lors de sa commande.

4.3 Les montants facturés sont payables intégralement et immédiatement dès réception de la facture.

En application de l'article L441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les

sommes dues sont payées après cette date et sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, au taux légal majoré de 20 point. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fin de prestation.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 : Niveaux de prestations - Engagements de STARDUST

5.1 Le plan de test et la liste précise des terminaux (modèle et OS) constituent l'engagement de service de STARDUST. Sur cette base, STARDUST s'engage à détecter les bugs détectables au moment de l'intervention, sur le périmètre indiqué sur le compte rendu du kick-off.

5.2. Le Prestataire s'engage à remettre au Client le Bilan de Fin de Projet dans les 5 jours ouvrés de la date de fin de la mission.

Article 6 : Engagement du Client

6.1 Le Client s'engage à fournir au contact opérationnel désigné par le Prestataire, l'ensemble des moyens techniques et le matériel informatique ainsi que toute information utile à l'exécution de sa prestation au plus tard à la date de début de la mission prévue. Ces informations seront, en tant que de besoin, régulièrement actualisées par le Client.

6.2 Le Client s'engage à ce que les Plateformes de Test soient accessibles, stables et performantes depuis les réseaux du Prestataire à compter de la date de début de la mission prévue dans le compte rendu de Kick Off et disponibles pendant l'intégralité de la durée de la mission. En cas d'indisponibilité des Plateformes de Test non prévue dans ce planning prévisionnel, le Client s'engage à avertir le Prestataire au moins 48 heures avant.

La pénalité prévue à l'article 13 des présentes sera due par le Client au Prestataire dans les cas suivants :

- toute indisponibilité des Plateformes de Test non prévue dans le planning prévisionnel fourni par le Client d'une durée de plus de deux (2) Jours ouvrés ;

- tout défaut de performance ou stabilité des Plateformes de Test qui entrainera un surcout de travail de plus de deux (2) jours ouvrés.

Article 7 : Confidentialité

STARDUST s'engage à ne pas utiliser ni divulguer les Informations Confidentielles du client telles que définies ci-dessous, signalées par écrit comme telles ou qui doivent être considérées de bonne foi comme confidentielles de par leur nature ou les circonstances entourant leur divulgation. De convention expresse, les "Informations

Confidentielles” sont définies comme toutes les informations échangées dans le cadre du Contrat qui ne

soient pas publiques ainsi que toutes les informations qui n'ont pas été rendues publiques par la Partie qui les divulgue.

Article 8 : Copyright, droits d’auteurs et autres droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle

Sous réserve des droits de propriété intellectuelle de tiers, le client est et restera titulaire exclusif de l’intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs à l’Application et ses modules associés. STARDUST s’interdit de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, vendre ou distribuer de quelque façon que ce soit l’Application et les modules associés ou de permettre à un tiers, directement ou indirectement, que ce soit par contrat de licence ou autrement, d’utiliser, de reproduire ou de modifier l’Application et les modules associés.

Article 9 : Propriété des éléments remis

9.1 Les données, fichiers et autres documentations mis à la disposition de STARDUST par le client pour l’exécution de la Prestation restent la propriété exclusive du client ou des tiers ayant mis ces éléments à la disposition de STARDUST.

9.2 A l’issue du Contrat, STARDUST restituera au client les éléments qui lui auront été remis en vue de l’exécution des Prestations du Contrat. Lors de la restitution, les Parties s’engagent à signer un procès-verbal de restitution. A l’issue du Contrat, STARDUST cessera toute utilisation de l’Application.

Article 10 : Référencement commercial

Il est expressément convenu entre les Parties que STARDUST pourra utiliser la référence, le nom, les marques et logos du client, à titre de référence commerciale ainsi que pour toute diffusion publique (presse et site internet notamment).

Article 11 : Responsabilité - Force majeure

11.1 STARDUST ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable à l’égard du client ou de tout tiers en raisons de dommages qu’ils soient directs, indirects et notamment, sans que la liste soit limitative, en raison de dommages résultant de l’impossibilité d’utiliser l’Application ou de la perte de données.

11.2 La responsabilité de STARDUST ne pourra en aucun cas être engagée pour la survenance d’évènements constitutifs de la force majeure, du fait d’un tiers ou du fait d’un de ses employés.

La force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat pendant toute la durée de son existence et ne peut donner lieu à résiliation anticipée pour inexécution.

Article 12 : Clause de non sollicitation du personnel

Le Client s’interdit expressément de solliciter en vue d’une embauche ou d’embaucher directement ou indirectement

tout membre du personnel du Prestataire même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur. Le Client se porte fort de l’application de cette interdiction aux autres sociétés du groupe auquel il appartient.

La présente interdiction s’applique pendant toute la durée de la prestation et pendant l’année qui suivra sa cessation, pour quelque cause qu’elle survienne.

En cas d’infraction à la présente interdiction, le Client sera tenu de payer immédiatement au Prestataire, à titre de clause pénale, une indemnité d’un montant égal à 6 mois de salaire brut.

Article 13 : Pénalité

Toute modification des dates programmées doit intervenir au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date de début de la prestation prévue dans le compte rendu de Kick Off. En cas de non respect de ce délai et dans le cas visés dans l’article 6.2, le client sera redevable envers le Prestataire de pénalités de retard égal à 5% du montant HT du devis par jour de décalage dans la limite de 5 jours. Cette pénalité s’appliquera de plein droit, sans qu’il soit nécessaire d’accomplir des formalités ou une mise en demeure.

Article 14 : Annulation - Résiliation anticipée

14.1 La commande sera considérée comme due et facturée intégralement si l’annulation intervient moins de cinq jours (5 jours) avant la date de la prestation.

14.2. En cas d’inexécution totale des clauses du Contrat par l’une ou l’autre des parties, l’autre partie pourra résilier de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec avis de réception, après l’envoi d’une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse pendant un délai de 30 (trente) jours à compter de sa réception et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être par ailleurs réclamés.

14.3 En cas de résiliation anticipée du présent Contrat, les sommes dues à STARDUST seront immédiatement exigibles et facturées au prorata des prestations déjà effectuées, sans possibilité d’exercer aucune compensation de quelque nature que ce soit.

Article 14 : Service client

Pour toutes réclamations qui surviennent dans l’exécution du contrat, le locataire doit envoyer au plus vite un e-mail à contact@stardust-testing.com.

Article 15: Election de domicile- Attribution de compétence

Tous litiges auxquels pourraient donner lieu l’exécution des présentes feront l’objet d’une tentative d’un règlement amiable. A défaut, les Tribunaux de Marseille seront compétents.